Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Accompagner les talents et les ambitions collectives	**E400**

La Commission Permanente,

VU la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2 et celle du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 28 octobre 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Recherche,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention IMPULSION et affectant à ce dispositif une autorisation d'engagement correspondante de 55 000 euros,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 affectant une autorisation d'engagement pour l'Appel à projets « Soutien aux masters européens/internationaux de 150 000 euros,

VU la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « soutien au développement de masters européens et internationaux » dans le cadre de la Trajectoire Europe,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme E400 « Accompagner les talents et les ambitions collectives »,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention IMPULSION, révisé,

VU le Contrat de Plan Etat Région (CPER) signé le 25 février 2022,

VU la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2015 attribuant une subvention de 1 000 000 euros à Nantes Université pour le projet PIRAMID, dans le cadre des « Dynamiques

scientifiques 2015 »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 attribuant une subvention de 85 000 euros à l'IMT-Atlantique pour le projet NATRIX, dans le cadre de l'appel à projets « Etoiles Montantes »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Europe – Soutien à la performance des projets de recherche collaborative – International (PRCI) de l'ANR »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Etoiles Montantes »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Nationale »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Europe – soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un programme européen »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

IMPULSION

D'ATTRIBUER
à l'association étudiante Nightline France, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 10 000 euros sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D'AUTORISER
la prise compte des dépenses à compter du 1er janvier 2023 sur les postes de dépenses « Rémunération des psychologues de recours et des psychologues » et « Déplacements, missions ».

ENVOLEO

D'APPROUVER
le règlement d'intervention et la convention type de partenariat modifiés et présentés en annexe 1,

D'AUTORISER
la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement d'intervention Envoléo modifié tel que présenté en annexe 1 à la rentrée académique 2023/2024.

SANTE DES ETUDIANTS / HANDICAP

D'ATTRIBUER
à l'association Handisup, une subvention de fonctionnement de 12 000 euros sur un montant

subventionnable de 20 000 Euros (TTC) en soutien aux actions menées auprès des étudiants en situation de handicap dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions au titre de l'année 2023,

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante.

ETOILES MONTANTES

D'APPROUVER
le règlement d'appel à projet 'Etoiles montantes en Pays de la Loire' révisé figurant en annexe 2,

D'APPROUVER
la convention-type 'Etoiles montantes en Pays de la Loire' associée figurant en annexe 3,

D'AUTORISER
le versement du solde de la subvention n°2019_14284 relative au projet Etoile Montante 2019 « NATRIX » à l'IMT-Atlantique, proratisé selon l'état récapitulatif des dépenses réalisées, malgré le désistement du cofinanceur.

TRAJECTOIRE NATIONALE

D'ATTRIBUER
un ensemble de subventions d'investissement de 1 660 000 euros sur une dépense subventionnable de 3 303 857 euros HT ou TTC (selon le projet) au titre des projets ligériens déposés dans le cadre du dispositif Trajectoire Nationale détaillés en annexe 4,

D'AFFECTER
les autorisations de programme correspondantes,

D'APPROUVER
la convention avec l'ESA d'Angers en annexe 5,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

TRAJECTOIRE EUROPE « soutien à la performance des projets de recherche collaborative – International (PRCI) de l'ANR

D'APPROUVER
le règlement de l'appel à projets révisé pour le soutien à la performance des projets de recherche collaborative – International (PRCI) de l'ANR figurant en annexe 6 en déclinaison de la stratégie ESRI 2021-2027,

D'ATTRIBUER
un ensemble de subventions d'investissement de 100 000 euros sur une dépense subventionnable de 212 421 euros HT en soutien des projets ligériens lauréats de l'AAPG 2022 de l'ANR, au titre de l'instrument PRCI, détaillés en annexe 7,

D'AFFECTER
les autorisations de programme correspondantes.

TRAJECTOIRE EUROPE - « Soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet

européen »

D’ATTRIBUER
un montant total de 277 553 euros de subventions de fonctionnement sur un total subventionnable de 420 106 euros (HT ou HTR selon le projet) dans le cadre du dispositif « Trajectoire Europe : Soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d’un projet européen », tel que détaillé dans le tableau en annexe 8,

D’AFFECTER
les autorisations d’engagement correspondantes,

D’APPROUVER
l’avenant relatif au projet PIRAMID porté par Nantes Université (opération n°2015_08206) tel que présenté en annexe 9,

D’AUTORISER
la Présidente à le signer.

D’ATTRIBUER
à l’IMT-Atlantique une subvention de fonctionnement de 5 410 euros sur une dépense subventionnable de 10 910 euros TTC, sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, en soutien au projet de master européen et international « Digital & Green Value Chain »,

D’AUTORISER
un début d’éligibilité des dépenses au 28 septembre 2022 et les modalités de versement suivantes :
- avance de 50% à la notification de l’arrêté,
- solde sur présentation d’un bilan financier en dépenses et en recettes accompagné d’un état récapitulatif des dépenses acquittées. Ces documents devront être signés par le comptable public.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

L'élue intéressée ne prend pas par au vote : Samia SOULTANI-VIGNERON

REÇU le 14/02/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs